



NAT  
COM  
DE

**EXEMPLAIRES D'ARCHIVES  
FILE COPY**

**A retourner/Return to Distribution C.111**

Distr.  
GENERALE  
S/11629  
19 février 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 FEVRIER 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 13 février, les neuf pays membres de la Communauté économique européenne ont publié à Dublin la déclaration suivante concernant la situation à Chypre.

"Les Neuf Ministres réunis à Dublin pour discuter de coopération politique ont examiné les événements récents à Chypre.

Ils ont rappelé les relations d'association qui unissent la Grèce, la Turquie et la République de Chypre à la Communauté économique européenne, et l'intérêt particulier que portent les Neuf Etats membres à l'évolution de la situation à Chypre depuis juillet 1974.

Rappelant leurs déclarations antérieures sur cette question et, en particulier, l'importance qu'ils attachent à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de Chypre, et rappelant également les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ils prennent contact, par l'intermédiaire de leur Président, avec les Gouvernements chypriote, grec et turc, pour les informer de ce qui suit :

- 'Les Neuf continuent à estimer éminemment souhaitable la recherche d'une solution négociée, à la fois durable et équitable, par la voie de consultations entre les deux communautés de Chypre.
- Pour faciliter la réalisation de cet objectif, les Neuf sont prêts à tenir des conversations avec les représentants de toutes les parties intéressées."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Eamonn KENNEDY

